

Direction des ressources humaines
Service Qualité de Vie au Travail

COMPTE RENDU DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL
CAEN LA MER
SEANCE DU 30 MARS 2023

Sous la présidence de M. JOUIN, une séance de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail s'est tenue le 30 mars 2023, à l'hôtel communautaire.

ETATS DE PRESENCE

	COLLEGE DES REPRESENTANTS VILLE ET CCAS CAEN			COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL		
	Représentants	Présence	Voix	Représentants	Présence	Voix
T I T U L A I R E S	JOUIN PHILIPPE	Présent	1	MULLER AURELIE	Présente	1
	BOURHIS NATHALIE	Excusée	-	BIDARD MAUD	Excusée	-
	LOINARD FREDERIC	Présent	1	HUNEAU VINCENT	Excusé	-
	LE MARREC CLEMENTINE	Excusée	-	PECHE FLORIAN	Excusé	-
	DOLHEM AGNES	Présente	1	VERHNES OLIVIER	Présent	1
	LEBAS MARIANNICK	Excusée	-	MONTURIER LUDOVIC	Présent	1
	LECAPLAIN PATRICK	Excusé	-	TREMBLAY JOHN	Présent	1
	CAPLIER ELODIE	Excusée	-	SEGUINEAU THOMAS	Présent	1
	LANDEMAINE JACQUES	Excusé	-	BACOUPI ROMAIN	Présent	1
	JEANNENEZ PATRICK	Excusé	-	PERRETTE SAMUEL	Excusé	-
	RICCI SERGE	Excusé	-	LECHEVALLIER EMMANUEL	Présent	1
	Nombre de présents/voix	3	3	Nombre de présents/voix	7	7

	COLLEGE DES REPRESENTANTS VILLE ET CCAS CAEN			COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL		
	Représentants	Présence	Voix	Représentants	Présence	Voix
S U P P L E M E N T S	RENOUF THIERRY	Excusé	-	BROCHARD MATTHIEU	Présent	1
	JOYAU NICOLAS	Excusé	-	BOSSART TABONE BEATRICE	Excusée	-
	BERNIERE GINETTE	Présente	1	DESREAC NICOLAS	Présent	1
	WILLAUME LUDWIG	Excusé	-	ROY NICOLAS	Excusé	-
	REGNIER YVES	Excusé	-	HAMON STEPHANIE	Excusée	-
	MATA LAURENT	Excusé	-	BARBIN DAVID	Excusé	
	SIMAR OLIVIER	Présent	1	PORET BEATRICE	Présente	1
	LAVILLE NELLY	Excusée	-	DEPOUET KEVIN	Excusé	
	LEFEVRE PROKOP NADINE	Excusée	-	RALLO BRUNO	Excusé	-
	BOURSIN PASCALE	Excusée	-	RECHER SOPHIE	Excusée	-
	LANGLOIS JEROME	Excusé	-	FONTAINE NATHALIE	Excusée	-
	SAINT THIERRY	Excusé	-	BREANT DIDIER	Excusé	-
	MULLER DE SCHONGOR I	Excusée	-	POIGNANT JEROME	Excusé	-
	RENARD EMMANUEL	Excusé	-	LHAMRI DRISS	Excusé	-
	MARIE LIONEL	Excusé	-	TANGUY FABRICE	Excusé	-
	MAURY RICHARD	Excusé	-	ABDESSEMED FRANCK	Présent	0
	CHAUVOIS CHRISTIAN	Présent	1	MUCCIANTE TONY	Excusé	-
	BORDAIS MICHEL	Excusé	-	MARTINEAU JEAN MICHEL	Excusé	-
	BOURGUIGNON MICHEL	Excusé	-	DENIS ALEXIS	Présent	1
	MARS PHILIPPE	Excusé	-	DULOUP THIERRY	Présent	0
	TURBATTE BEATRICE	Excusée	-	OUINAS ALEXANDRE	Excusé	-
	SERARD PASCAL	Excusé	-	EUGENE SAMUEL	Excusé	-
	Nombre de présents/voix	3	3	Nombre de présents/voix	6	4
	Nombre de présents / voix	6	6	Nombre de présents / voix	13	11

Bénédicte LE NEINDRE, médecin de prévention, est excusée.

Etaient également présents :

- Sandra DEMANDRE DAHER, DGA ressources
- Anne LEKHAL, directrice des ressources humaines
- Erich DUPONT, conseiller de prévention (SQVT)
- Nathalie MONROCQ, responsable du service relations sociales
- Marie FOURNIER, référente télétravail au pôle gestion des temps
- Pascal PATRY, en charge de l'animation du dialogue social

La séance du CHSCT est ouverte à 9h10. Après appel, le quorum est atteint dans les 2 collèges de représentants : **6 voix délibératives pour la CU de Caen et 11 pour les représentants du personnel** {4 CFE CGC ; 3 CGT ; 2 SUD ; 1 CFTD ; 1 FO}.

Mme MULLER est la secrétaire permanente du CHSCT.

Pour rappel, l'ordre du jour est le suivant :

N°	AVIS OU INFORMATION	DOSSIERS	EXPERTS
1	Approbation	Approbation du règlement intérieur	
2	Approbation	Procès-verbal de la séance de CHSCT du 24 juin 2022	
3	Approbation	Procès-verbal de la séance de CHSCT du 14 octobre 2022	
4	Avis	Fiches de registre santé et sécurité Direction de la culture ▪ 2022-Mai01 Direction des espaces verts et de la biodiversité ▪ 2022-JUIN02 ▪ 2022-OCT04 ▪ 2022-DEC07 Direction de la collecte des déchets, propreté et parc matériel ▪ 2022-JUIL03 ▪ 2022-NOV05 ▪ 2022-DEC08 Service relation usagers et réglementation de l'espace public ▪ 2023-JANV01	DUPONT Erich GIRARD Pascale Conseillers de prévention
5	Avis	Commission d'aménagement de locaux Direction de la maintenance et de l'exploitation de l'espace public ▪ Locaux _ Troarn	DUPONT Erich Conseiller de prévention GERARD Marion Assistante de prévention
6	Avis	Enquêtes accident Direction des Bâtiments ▪ Accident du 30 août 2022 - Enquête du 02 septembre 2022 Direction des espaces verts et de la biodiversité ▪ Accident du 04 octobre 2022 _ enquête du 02 novembre 2022 ▪ Accident du 28 novembre 2022 _ enquête du 12 décembre 2022 Direction de la maintenance et de l'exploitation de l'espace public ▪ Accident du 11 mai 2022 _ enquête du 17 juin 2022 ▪ Accident du 06 juillet 2022 _ enquête du 12 juillet 2022 ▪ Accident du 19 octobre 2022 _ enquête du 24 octobre 2022	DUPONT Erich Conseiller de prévention GERARD Marion Assistante de prévention
7	Information	Télétravail : Bilan	MONROCQ Nathaly Cheffe du service relations sociales
8	Information	Informations diverses	
Questions diverses			

1. REGLEMENT INTERIEUR : POUR APPROBATION

A la demande de l'intersyndicale, il est demandé le report de ce point dans l'optique de travailler avec la FSSSCT de la Ville et du CCAS de Caen. L'idée est de définir conjointement les axes de travail.

Mme LEKHAL souligne que la proposition reprend les termes du décret.

M. JOUIN accède à cette demande, il est convenu toutefois que la séance en cours se déroulera conformément à ce règlement.

Approbation reportée à la prochaine séance de FSSSCT.

2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2022 : POUR AVIS

CFE CGC : Les membres interviennent en séance de CST et FSSSCT en tant que représentant du personnel sans étiquette. Il est souhaité que cette étiquette ne figure pas.

M. JOUIN : C'est noté pour les prochaines fois.

Pas de remarque sur le compte rendu.

Avis favorable à l'unanimité au sein des 2 collègues.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2022 : POUR AVIS

Pas de remarque sur le compte rendu.

Avis favorable à l'unanimité au sein des 2 collègues.

4. REGISTRE SANTE ET SECURITE : POUR AVIS

M. DUPONT prend la parole.

▪ 2022-OCT04 _ DEVB

Il y avait un souci, dans le local, de faux plafond, de radiateur et de ventilation. Cette situation est désormais réglée, les préconisations ont été mises en place. Une aération haute et basse est installée, le store est enlevé, le plafond refait, pas de modification sur le radiateur, la température étant correcte été comme hiver.

M. SEGUINEAU signale l'apparition d'une fissure sur le côté droit du bâtiment (côté râteliers). Cette remarque sera transmise aux ateliers techniques.

M. JOUIN demande à ce que les fiches soient étudiées dans l'ordre fixé.

▪ 2022-MAI01 _ Culture _ CRR

Mme MULLER a une question qui n'est pas en lien avec la fiche mais portant sur la situation au CRR, est-il possible d'avoir un état des lieux ? La demande concerne notamment les agents d'accueil, cette situation a déjà été évoquée.

Mme DEMANDRE DAHER : Ce point a déjà été évoqué sur de précédentes instances ainsi qu'avec Mme PEROYS. Lorsque des situations individuelles ont pu être identifiées, il y a pu avoir des temps d'échanges avec le SQVT et/ou la médecine de prévention. Sur le pendant organisationnel, un travail a été réalisé par la DGASP et la direction sur la réorganisation de l'accueil. Le travail de bilan est toujours en cours.

M. ALEXIS : Si on prend l'attache des agents du CRR, on peut dire que le problème est en cours de résolution.

M. JOUIN : Non, il est en cours de réflexion. Un travail sur une meilleure organisation est en cours. A la mise en place d'éventuelles mesures correctives, à ce stade, on ne pas s'avancer en disant que la résolution est toute proche. Il a demandé à la DGASP qu'une solution soit trouvée.

Mme DEMANDRE DAHER : Il faut distinguer ce qui est de l'ordre de l'individuel et du collectif. S'il y a eu des demandes individuelles, les agents ont été accompagnés.

M. SEGUINEAU : Quelle est la périodicité des rondes de la police ? La question sera posée au directeur de la police municipale.

2022-JUIN02 _ DEVB

Un agent avait fait un signalement lors des fortes chaleurs. La direction réfléchissait à la mise en place d'un nouveau protocole de travail en cas de fortes chaleurs.

Tout a donc été mis en place après ce signalement : réajustement des chantiers (les plus contraignants le matin), adaptation des horaires de travail, dotation en casquettes pour se protéger du soleil. Les agents ont en outre toujours la possibilité de se rendre dans les locaux de la collectivité pour faire des pauses à l'ombre et prendre de l'eau.

Une réflexion va par ailleurs être menée dans le cadre du dialogue social 2023.

M. JOUIN : Il n'a pas été attendu cette fiche pour se préparer à ces fortes chaleurs.

Mme MULLER : Les agents de terrain ont trouvé que le déclenchement de ces horaires aménagés a été fait tardivement, la vague de chaleur avait déjà commencé. Il faut plus d'anticipation.

M. TREMBLAY : Il regrette qu'il y ait eu un contretemps. M. BELLEC avait adressé un courrier selon lequel c'était aux chefs de service de régler les problèmes des heures de travail. Mais il y a eu un changement entre deux, où il fallait prendre à 7h00 et finir à 16h00. Il a alerté de ce problème Mme GONIDEC, et les horaires sont revenus à l'initial de 6h00 à 14h00. Il ne comprend pas pourquoi ces horaires ont été modifiés par une tierce personne. Il faut réussir à mettre tout le monde à la même heure et dans tous les services.

M. JOUIN : De qui émanait cette 2nde directive ?

M. TREMBLAY ne se rappelle plus du nom, Mme GONIDEC avait vu avec le responsable de service et il avait été décidé de modifier les horaires. C'était incompréhensible, les fortes chaleurs sont entre 12h00 et 16h00 et les horaires proposés étaient 07h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. M. TREMBLAY précise que les agents n'ont toujours pas ni de casquettes ni de bonnets (pour l'hiver !).

M. PATRY : Pour recontextualiser le sujet, il y avait eu une alerte en juin ou juillet par la CGT sur la problématique de protocole canicule. Il y avait cette note de M. BELLEC mais un principe de réalité et d'urgence a dû être appliqué, il a été pris en considération les remarques formulées. La difficulté était une organisation différenciée selon les services. Une correction a été apportée temporairement par le retour aux horaires 06h00 – 14h00. Il a été convenu de formaliser et harmoniser un protocole de travail en cas de fortes chaleurs et grands froids, sujet inscrit dans le cadre du dialogue social.

M. TREMBLAY : Par rapport au bruit, il y a des choses que l'on ne peut pas mettre en route tôt le matin (tronçonneuse, taille haie, ...). Tout va dépendre du secteur et de la proximité par rapport aux habitations.

M. JOUIN : Il lui semble plus intéressant et plus souple de laisser au N+1 le choix d'adapter les horaires en fonction des contraintes du secteur et de la météo. Par contre, cela doit être plus difficile à gérer au jour le jour. Il faut définir un cadre souple.

Mme MULLER : il est agréable d'avoir une collectivité qui permette cette adaptation, cette souplesse.

M. JOUIN : Ce qui est intolérable c'est l'absence de casquette, d'eau à disposition (bouteilles mais aussi points d'eau).

M. ALEXIS : Donner des bouteilles aux agents peut être une solution dans les secteurs où il n'y a pas de locaux à disposition.

M. JOUIN : Rien n'empêche effectivement à chacun d'apporter sa gourde. Mais, la loi prévoit l'obligation pour l'employeur de fournir de l'eau.

■ 2022-DEC07 _ DEVB

La réponse vient d'être validée. Un élagueur souhaitait faire une remarque sur la pénibilité de son poste. Il estime que les élagueurs sont exposés aux TMS du fait de la répétitivité de leurs mouvements. Il a établi cette fiche suite à une conjonction de dysfonctionnements, en effet, tous les broyeurs sont tombés en panne et partis en réparation. Les chantiers sont maintenus et ils ont travaillé en manipulant, de façon continue, les branches de différentes tailles et différents poids.

Les élagueurs estiment qu'il serait intéressant d'avoir un micro tracteur avec fourche et godet pour manipuler les branches au sol pour plusieurs raisons. Sur les arbres, il y a la chenille processionnaire du chêne, les agents sont régulièrement piqués par les poils urticants notamment lors de la manipulation des broyeurs. En outre, sur certains chantiers, entre l'endroit où sont les arbres et l'emplacement de stationnement du camion, il peut y avoir une distance plus ou moins longue.

L'étude menée précise que ces agents sont exposés à un métier « pénible » avec des gestes répétitifs et des contraintes articulaires avérées. L'achat du micro tracteur est une préconisation loin d'être aberrante. Le chef de service a effectué cette demande d'achat auprès du parc matériel laquelle n'a pas fait l'objet d'un arbitrage pour un achat en 2023.

Il est précisé qu'aujourd'hui, le service loue, sur la période hivernale, ce type d'engins pour un coût de 8 000.00 € pour 5 mois. Il reste à évaluer le coût d'achat d'un véhicule (coût d'entretien compris) pour effectuer un comparatif.

Si cet engin était acquis, il pourrait être utilisé pour tous les chantiers de la collectivité.

M. ALEXIS : Il doute que le micro tracteur soit suffisant pour l'équiper, il faut un tracteur ?

M. DUPONT : Le service a les références d'un micro tracteur avec le godet griffes, c'est le modèle loué actuellement. Il existe également ce modèle au jardin des plantes. En réponse à M. ALEXIS, il peut être prêter mais attention à l'organisation des chantiers notamment dits urgents (en bord de routes, ...). Plusieurs solutions, en fonction des chantiers et des besoins des services, sont envisageables.

Mme MULLER : L'agent souhaitait, en outre, faire un focus sur les délais de réparation au niveau du garage de la DCCP, lesquels sont de plus en plus longs pour des raisons qui relèvent à la direction. Cela engendre, en outre, des frais de déplacement largement supplémentaires car les agents n'ont pas forcément le matériel nécessaire pour travailler.

Mme DEMANDRE DAHER : Cette problématique est bien prise en compte, de manière accélérée, ces derniers temps pour pouvoir accompagner la direction dans la finalisation de tous les éléments de procédures nécessaires à la commande du matériel de type EPI ou autres, avec un accompagnement en particulier de la direction de la commande publique.

■ 2022-JUIL03 _ DCCP

Même situation que la fiche précédente, à savoir travail en cas de fortes chaleurs. Il y avait des dysfonctionnements au niveau des balayeuses et des laveuses sur les ventilations et climatisations. Les engins ont été contrôlés et réparés.

M. DULOUP (Conducteur de la balayeuse) : Ce n'est pas fait.

M. ALEXIS : Dans ce cas, quelles actions peuvent être mises en place ?

Mme DEMANDRE DAHER : Un point va être fait avec la direction pour voir ce qui est bloquant. L'objectif est d'accompagner la direction dans la résolution de la difficulté.

M. TREMBLAY : Sur Hérouville, une balayeuse est en panne depuis le mois de décembre. Il n'y a donc plus de balayeuse sur le secteur. Ils débroussaillent avec les fils. Sur la balayeuse, il y a un bras desherbeur qui permet de ne pas casser de carreaux, alors qu'avec la débroussailleuse, même en faisant attention, il peut y avoir de la casse. La réparation ne peut être faite car cela coûte cher. Les agents s'impatientent.

Mme DEMANDRE DAHER : Bonne note est prise, on ne peut pas pour le moment indiquer quel est calendrier des réparations au niveau des ateliers. Il y a sûrement plusieurs véhicules et matériels en attente de réparation, elle ne sait pas s'il y a des priorisations qui pourraient expliquer ce délai d'attente.

M. TREMBLAY : Il pense qu'il y a un gros problème d'organisation.

M. JOUIN : Ce point ne relève peut-être pas de la FSSCT car ne concerne pas la sécurité et la santé des agents.

M. TREMBLAY : Il s'agit de la sécurité des citoyens et de leurs biens.

M. JOUIN : Il y a des secteurs où il n'y a pas de balayeuse et l'activité désherbage fonctionne bien. Cette question regarde l'organisation du secteur et non la FSSCT. Une réponse sera apportée ultérieurement.

■ 2022-NOV05 _ Régie de collecte

Les agents ont fait état d'une situation individuelle dans le cadre d'une amélioration des conditions de travail. Il n'a pas été répondu favorablement aux agents ayant établis cette fiche mais cette situation est gérée en interne.

M. PATRY : Il suit attentivement cette situation en lien avec Mme LEKHAL. Des solutions adaptées sont en cours de recherche à la fois sur les plans individuel et collectif.

Tous les éléments d'échanges sur cette situation individuelle ne sont pas retranscrits dans ce compte rendu.

■ 2022-DEC06 _ DCP

Mme GIRARD présente la fiche. Au moment de la création de sanitaires féminins, les travaux n'ont pas été bien effectués, l'intervention au niveau des tampons n'était pas assez hermétique. En début d'année, les agents de VEOLIA, à l'aide de caméras, ont pu réaliser une inspection du réseau. Il y a un problème de pente. La pompe fonctionne bien. Les canalisations vont donc être reprises de façon à ce que tout aille dans la canalisation principale.

Les travaux vont donc être réalisés, reste à définir la période d'intervention la plus propice. Le site doit être fermé une semaine complète durant laquelle les collègues n'auront pas accès à leurs vestiaires et sanitaires. Il faut donc trouver des lieux d'accueil à proximité (Saint Ouen, stade d'Ornano). La DCP gère cette organisation pour son équipe et celle des espaces verts. Les travaux seront réalisés en régie par les ateliers techniques.

■ 2023-JANV01 _ Service relations usagers

Problématique de ventilation dans les sanitaires sur le site de la Cotonnière (DMEEP et Voirie). L'horloge permettant la programmation de la VMC étant défectueuse, la VMC ne fonctionnait plus. La direction des bâtiments a fait le nécessaire pour remplacer cette VMC.

Représentants du personnel	Représentants de Caen la mer
CFE CGC : 4 Pour CGT : 3 Pour SUD : 2 FO : 1 Pour CFDT : 1 abstention	6 Pour
Avis partagé	Avis favorable à l'unanimité

M. ALEXIS S'abstient, il sait que le maximum est fait, mais, les réponses d'attente « en cours » sont insatisfaisantes.

5. COMMISSION D'AMENAGEMENT DE LOCAUX DU 29 NOVEMBRE 2022 : POUR AVIS

Suite à une « alerte » syndicale, une visite a été organisée le 29 novembre 2022. Les locaux ont été visités en intégralité pour faire un point global sur les conditions de travail.

Le rapport joint au dossier détaille les constats effectués sur place avec des rappels réglementaires. Des actions d'amélioration ont été préconisées comme la mutualisation des locaux sociaux des équipes voirie et espaces verts.

Le maire de Troarn était présent au cours de la visite, il ne faut pas envisager de faire des travaux « excessifs » dans la mesure où il est prévu que ces bâtiments soient détruits à court terme. Pour le moment, ce projet est en stand-by.

M. JOUIN : Que disent les agents qui occupent ces locaux ?

M. DUPONT : Que les conditions ne sont pas optimales.

M. JOUIN : Ne sont-ils pas en capacité de mettre de niveau la planche soutenant le micro-onde ? Chacun est en capacité d'améliorer soi-même son espace de travail, il y a des améliorations qui tiennent du bon sens.

Mme MULLER : La planche qui soutient le micro-onde, c'est un grain de poussière par rapport à tous les dysfonctionnements constatés. Lors de la visite, il a été possible de constater les dysfonctionnements avec l'expertise d'Erich et également d'échanger avec les agents. Les agents ne se rendent pas compte de la dangerosité de certains dysfonctionnements notamment sur le stockage de produits chimiques.

Il a été expliqué que le chef d'équipe ou le responsable du bâtiment venait de partir, il attendait son remplaçant mais personne ne prend en charge la situation. La question est surtout est-ce que la chaîne hiérarchique est consciente de l'engagement de sa responsabilité (même s'il n'y a pas eu de problème) ? Les nouveaux arrivants prennent le train en route avec pour objectif de travailler et de s'insérer dans une équipe. De ce fait, personne ne remet en question l'organisation. Il est espéré que le nouveau chef d'équipe va réussir à faire évoluer les choses, malgré les réticences aux changements (« on a toujours fait comme ça, on n'a pas le temps, ... »).

L'élu s'est montré très compréhensif et accompagnant, il fait ce qu'il peut. Les agents prennent soin de leur local, celui de la voirie est certes plus vétuste. Et puis il y a le no man's land du milieu, où tout est stocké sans méthode. Il n'y a pas d'accident mais c'est de la chance.

M. JOUIN : Il est agacé en tant que maire. Des agents sont payés pour faire leur boulot, doivent se déplacer sur le terrain et prendre leurs responsabilités. Ce message va être passé aux représentants de la DMEEP. Les ingénieurs sont responsables des secteurs et quand ils se déplacent, ils peuvent constater les dysfonctionnements. C'est lamentable d'aborder ce type de situations en FSSSCT, cela doit être réglé avant sans que les experts du SQVT aient à se déplacer pour rappeler la réglementation.

Il échangera donc avec le responsable de la DMEEP pour que la direction fasse son travail. Ce sont des locaux communaux, peut-être qu'avant 2017, cela ne dérangeait pas, mais désormais c'est sous la responsabilité de Caen la mer.

M. TREMBLAY : Ce qui l'inquiète ce ne sont pas les frigos, le micros ondes mais les 70-100 litres d'essence stockés à côté du réfectoire où les agents déjeunent, se changent. En cas d'incendie, sur le temps de midi, ils sont tous morts.

M. JOUIN : On va organiser une réunion à laquelle on va convoquer la DMEEP (le responsable du secteur), le SQVT va faire ses recommandations et le nécessaire sera fait. Le maire sera convié (puisque ce sont des locaux communaux), les recommandations bénéficieront aux agents communaux de Troarn.

M. TREMBLAY : A échangé avec le maire sur le sujet problématique de l'assainissement sur Troarn, ils ne peuvent pas construire tout le temps que ce problème n'est pas réglé. Le nouveau bâtiment n'est donc pas prêt de voir le jour.

M. JOUIN : Le temps d'obtenir le permis de construire, il faut compter 2 ans, il va falloir trouver des solutions.

M. ALEXIS : C'est le même problème rencontré lors de la visite de Cairen (la remorque découpée, les douches en mauvais état, échelle pour monter à l'étage, ...). Ce sont Marion GERARD et Franck PIROTAIS qui avaient fait cette visite pour le SQVT.

M. JOUIN : Il y a une réflexion en cours au niveau des maires sur les 104 sites différents, pour la plupart communaux. L'idée pour la DMEEP est de les regrouper en créant de nouveaux centres communs sur les secteurs. Ce projet est planifié sur le long terme en raison du coût d'investissement très important (après la fin du mandat).

M. ALEXIS : Cela n'empêche pas que des Algeco ou mobil home peuvent être loués pour installer des vestiaires, des douches, ...

M. JOUIN : Oui, cela n'empêche pas qu'il faille être suffisamment intelligent pour ne pas laisser vivre des agents dans ces conditions.

Mme MULLER : La réaction de M. JOUIN est partagée.

M. JOUIN : Oui c'est de la responsabilité de la collectivité mais, il y a de la responsabilité personnelle. C'est eux qui travaillent dans ces endroits, ça les regarde aussi s'ils veulent travailler dans une porcherie. Mais la responsabilité de la collectivité est de mettre ce qu'il faut en place.

Mme MULLER : Lorsque la DMEEP est évoquée, elle rappelle qu'il s'agit aussi d'un héritage de situations anciennes. Le directeur est actuellement en arrêt, elle n'est pas certaine que mettre la pression sur cette direction, de cette manière, va les aider à avancer. C'est la responsabilité de toute la chaîne hiérarchique et cela monte jusqu'aux élus.

M. JOUIN : On est en mars 2023 et on aborde une situation démarrant en 2017. Il est du devoir des responsables, au bout de 6 ans, de faire leur boulot. On a été patient et mettre la pression sur une direction

ne lui paraît pas démesuré. Ce ne sont pas des incapables mais le respect de la sécurité et les conditions de travail de leurs agents relève de leur mission. Il faut aller sur le terrain et pas uniquement passer son temps en réunion.

Mme MULLER : Peut-être une question d'organisation ?

Mme DEMANDRE DAHER : Il ne s'agit pas de rechercher des coupables mais pouvoir être en accompagnement. En l'absence du directeur, des mesures sont prises, un directeur adjoint effectue l'intérim. L'idée est d'aller sur le terrain, il est important que les agents puissent remonter les dysfonctionnements. Il est important également qu'ils aient conscience de ce qui va et ne va pas. Ranger une fois ne suffit pas, le quotidien du rangement c'est eux qui devront le faire. Ils doivent donc connaître les règles (stockage des produits chimiques). L'accompagnement par le biais de sensibilisation est donc indispensable. La chaîne de responsabilité est effectivement au niveau de tous.

M. ALEXIS : Pas d'obligation de mettre à disposition de réfectoire en dessous de 20 agents. Mais, il souhaiterait que les agents, quel que soit leur lieu d'embauche, bénéficient du même traitement.

[Avis favorable à l'unanimité au sein des 2 collègues.](#)

6. ENQUÊTES ACCIDENT : POUR AVIS

■ Direction des bâtiments – Accident du 30 août 2022 _ Enquête du 02 septembre 2022

Suite à l'enquête, le responsable a rappelé les consignes de travail données. Est à l'étude l'achat d'une plateforme individuelle.

M. JOUIN : Encore un exemple de mises en place d'actions non respectées par les agents. Il s'est mis en danger et a engagé la responsabilité de la collectivité. L'agent ayant commis une faute devrait être sanctionné.

M. DUPONT : On est obligé d'accepter l'accident comme accident de service dans la mesure où l'événement s'est produit sur le temps de travail (avec appui d'un certificat médical initial). Par contre, il serait possible de refuser la prise en charge, pour tout ou partie des soins sous réserve de démontrer que tout a été mis en place et que l'agent a agi sans respecter les consignes.

M. JOUIN : Même si l'agent a commis une erreur, il était sur le temps de travail, on se doit de prendre en compte les soins. Mais, il doit être sanctionné.

M. ALEXIS : En tant que responsable des achats aux ateliers techniques, l'achat de la plateforme n'est pas forcément à l'étude. Le problème des plateformes individuelle roulantes légères (PIRL) est qu'elles ne rentrent pas dans les camions, les agents ne veulent pas les emmener sur les chantiers. Il faut une étude précise des missions des agents des ateliers. Il a des demandes d'achat d'escabeaux qu'il a refusé, il s'est ainsi mis tout le monde à dos, il invite à prendre contact avec le chef de service et adjoint pour relancer le sujet. Il précise que 2 plateformes sont achetées mais non utilisées. Il avait proposé que les PIRL soient à disposition dans les bâtiments vu que le transport est compliqué, cette idée n'a pas été retenue.

M. JOUIN rappelle que le SQVT n'est pas là pour faire les missions des responsables, a un rôle de conseil.

M. TREMBLAY : La plateforme en photo page 88 n'est pas sécuritaire, aucune barre ne retient l'agent qui pourrait tomber en arrière.

M. JOUIN : Cette photo est juste une illustration. Ce type de plateforme est équipée d'un garde-corps.

[Avis favorable à l'unanimité au sein des 2 collègues.](#)

■ DEVB _ Accident du 11 mai 2022 _ Enquête du 17 juin 2022

M. JOUIN : L'agent avait-il mis les béquilles pour stabiliser la remorque ?

M. DUPONT : Utilise son « joker ». Depuis l'accident, le service a acheté une sangle pour maintenir la tondeuse autoportée. La consigne de remettre en place systématiquement la béquille, pour éviter le basculement de la remorque, a été rappelée.

M. JOUIN : On descend l'engin avant d'enlever le crochet d'attelage !

M. TREMBLAY : Dans ce cas, il ne peut pas, il n'a pas de rampe pour descendre l'engin, cela fait une marche importante. Si l'agent avait une rampe, il pourrait descendre l'engin puis décrocher.

M. DUPONT précise la problématique. Sur Cairon, ils n'ont pas de place, de ce fait, ils ne peuvent pas ranger tout le matériel, ils ont décidé de laisser l'engin sur la remorque, d'aller en marche arrière dans l'atelier, d'enlever la remorque en laissant l'engin dessus et ensuite ils peuvent utiliser le véhicule comme ils veulent. Ils disposent bien de rampes pour placer le tracteur dans la remorque. Ce principe a été validé par le SQVT même s'il n'est pas idéal (le rangement reste correct) à condition que la consigne de sécurité soit respectée.

En réponse à M. ALEXIS, le plateau n'a pas été acheté, uniquement une sangle pour maintenir le tracteur pour éviter qu'il ne bouge trop.

M. JOUIN : Ironiquement, il faudrait acheter des lunettes aux agents pour leur permettre de lire les consignes.

M. ALEXIS : Cette remorque n'est pas prévue pour le transport de matériel.

M. JOUIN : Tout est limite mais les agents ont juste les béquilles à mettre.

Mme MULLER : Cette remorque coûte moins chère qu'une remorque avec d'autres essieux, l'achat a été fait à l'économie.

M. JOUIN : La remorque a un poids total en charge compatible avec l'engin transporté.

M. ALEXIS : Il n'y a même pas de passerelle pour monter l'engin, il la bascule.

M. DUPONT : N'a pas participé à l'enquête. Mais, dans le rapport, il est bien inscrit en moyens techniques (à moyen terme) l'achat d'une remorque plateau de taille suffisante à double essieu. Le SQVT préconise, les directions sont libres de mettre en place ou non. Si elles ne veulent pas ou ne peuvent pas, elles devraient nous en informer et nous en expliquer le pourquoi, de manière à ce qu'en FSSSCT, on apporte des éléments d'avancement. Mais, à ce jour, ce n'est pas le cas. Les directions doivent prendre leurs responsabilités.

M. JOUIN : Il ne s'agit pas de remettre en cause le travail du SQVT, M. ALEXIS a également raison.

M. ALEXIS : La CFDT est sur ce dossier depuis 3 ans. Ils étaient intervenus avant l'accident en rencontrant Mme GONIDEC et le responsable du secteur pour signaler l'ensemble des dysfonctionnements sur Cairon.

M. LOINARD : L'autoportée a été achetée en même temps que la remorque, visiblement ce n'est pas compatible. Il lui est expliqué que la remorque plateau dispose d'un vérin pour la disposer à fleur de sol et permettre le chargement de l'engin. Le vérin permet d'orienter la descente sans décrocher. Ils roulent sur la route sur le territoire de Cairon.

M. ALEXIS : Le souci est que lorsqu'on met des plateaux, cela change les permis, cela oblige à revoir l'organisation.

M. SEGUINEAU : On charge un peu sur l'agent alors que le matériel est en cause (p 94). Est-il possible de faire plutôt des recommandations comme sur les autres fiches plutôt que des questionnements ? L'accident est passé, inutile de questionner mais plutôt recommander.

M. DUPONT : Sur les autres fiches il n'y a pas de questionnement. Pour toute enquête accident, un arbre des causes devrait être établi. Mais ce n'est pas toujours lisible. Aussi, l'arbre des causes est tout simplement rédigé.

Selon les accidents, il n'y a pas de question, on en comprend assez vite les causes. Dans le cas d'espèce, il y a un certain nombre d'inconnues, on ne peut pas répondre à tout et on reste en suspens. L'agent n'a pas su dire s'il avait mis le frein à main. S'il avait pu affirmer que oui, il n'y aurait plus eu de questionnement.

[Avis favorable à l'unanimité au sein des 2 collègues.](#)

▪ [DEVB _ Accident du 04 octobre 2022 _ Enquête du 02 novembre 2022](#)

L'agent concerné est au fait au niveau sécurité, c'est un accident bête. Le rappel des règles de sécurité a été effectué. M. DUPONT avait fait des préconisations notamment de voir avec le fournisseur si on ne pouvait pas utiliser un produit antibuée. Mais ce produit ne fonctionne pas.

[Avis favorable à l'unanimité au sein des 2 collègues.](#)

▪ [DEVB – Accident du 28 novembre 2022 _ Enquête du 12 décembre 2022](#)

Entre le poteau et le mur, ils ont enlevé une partie d'un meuble en bois pour créer une zone piétonne. Pour désencombrer le local, ils ont récupéré le bâtiment jouxtant le local pour y stationner des véhicules. Ils ne font pas de travaux car il est également prévu que ce local soit délocalisé.

Mme MULLER : Quand l'équipe sera déplacée, la FSSSCT sera-t-elle associée à une visite des locaux ?

M. DUPONT : Oui sous réserve que la direction nous informe en amont. Il est informé par l'agent mais pas par la direction, il n'a pas connaissance à ce jour de la nature du projet (local existant ou construction d'un nouveau bâtiment).

M. PATRY : Lors de la présentation aux organisations syndicales du projet d'acquisition de nouveaux locaux, il était convenu qu'il y ait une coordination intégrant le SQVT.

Mme MULLER : A priori, dans le cadre du regroupement du parc matériel et du parc mécanique de la DCCP sur le site de la cotonnière, l'équipe pourrait être localisée sur les locaux libérés au parc horticole (au 172 rue d'Authie).

M. DUPONT : Si l'équipe du parc horticole rejoint la cotonnière, c'est effectivement un plus gros projet. On va solliciter la direction pour faire le point.

M. JOUIN : La fiche 18 prévoit que l'administration doit se préoccuper de la santé et la sécurité de ses agents. Il suppose donc que le SQVT et la FSSSCT vont de fait être associés.

Mme DEMANDRE DAHER : De manière générale, ce qu'il faut que l'on partage avec les directions, c'est qu'elles n'hésitent pas à saisir le SQVT en amont de ce type de projets pour bénéficier de conseils.

[Avis favorable à l'unanimité au sein des 2 collègues.](#)

▪ [DMEEP – Accident du 06 juillet 2022 _ Enquête du 12 juillet 2022](#)

L'accueil sécurité sera désormais mis en place pour l'accueil de tout agent. Une sensibilisation a été effectuée sur les règles de sécurité à l'apprenti concerné, le tuteur est, quant à lui, plus attentif aux actions de son apprenti. Pour toute intervention, un arrêté municipal interdisant le stationnement sur la durée du chantier sera établi.

M. JOUIN : Les arrêtés sont pris par les communes, il suffit de prendre un arrêté permanent annuel.

M. DUPONT : La haie ne peut pas être plus rabattue à cause de la clôture. Une plateforme type échafaudage est par ailleurs mise à disposition.

M. SEGUINEAU : En fonction de la longueur de la haie, et ce que l'on peut en voir sur la photo, cela peut être fait au sécateur et le bord, avec un taille haie.

M. DUPONT : La photo sur le compte rendu provient de google, elle n'est pas actualisée. La haie a poussé entre temps.

En réponse à M. SEGUINEAU préconisant l'achat de perches plutôt que la mise à disposition d'échafaudage, un taille haie avec perche a d'ores et déjà été acheté.

[Avis favorable à l'unanimité au sein des 2 collègues.](#)

▪ [DMEEP _ Accident du 19 octobre 2022 _ Enquête du 24 octobre 2022](#)

L'agent a décidé de procéder à la coupe de graminées, étant précisé que cette mission n'était pas demandée. Il maintenait les graminées avec ses mains pendant que son collègue passait le taille haie. Un doigt a été entaillé, sans gravité, l'agent portant ses gants.

La préconisation d'encercler les graminées, tailler et ensuite mettre le fagot dans la benne a été faite. Cette méthode a été tentée mais n'a pas fonctionné. Le responsable a refait un point sur les conditions de sécurité (port des EPI, conditions d'utilisation des tailles haies). Les graminées sont coupées, tombent par terre, le responsable ne demande plus à ce que ce soit impeccable (il peut rester de la végétation au sol qui pourra être nettoyée ultérieurement selon le nombre de chantiers).

M. TREMBLAY : Il existe des systèmes plus efficaces comme ficelés les graminées comme un ballot (une ficelle en bas et une en haut), le ballot tombe. Il faudrait faire des remontrances au niveau des chefs de service. La méthode est stupide et dangereuse.

M. DUPONT : Ils ont testé la méthode en fagot, mais cela n'a pas marché. Il serait peut-être intéressant qu'il y ait un échange sur les bons procédés et bonnes pratiques.

M. ALEXIS : Pourquoi les agents n'utilisent pas de gants anti-coupures avec indice de résistance allant de 1 à 5 ?

M. DUPONT s'est renseigné auprès de France sécurité. Les gants sont plus rigides, ce qui est compliqué pour la dextérité. Quand on utilise des outils en mouvements rotation, avec des gants avec un maillage plus serré, l'outil risque de se prendre dans le fil qui ne va pas s'arracher. Le risque est de faire plus de dégâts sur une main ou un doigt. Il vaut mieux une coupure franche et nette pour pouvoir réparer qu'un doigt morcelé.

Aujourd'hui, les agents ont des gants en cuir. Il a récupéré un autre type de gants qui semble un peu lâche. Aussi, il a trouvé avec le magasin une paire de gants qui a le même indice de protection mais qui colle plus à la main. Les agents vont tester.

Au niveau d'Hérouville, le responsable a demandé qu'un inventaire de toutes les missions nécessitant le port de gants, soit réalisé. L'objectif est de ne pas démultiplier les types de gants mais limiter à 3 paires de gants susceptibles de répondre à toutes les missions.

M. TREMBLAY : Les gants en cuir sont très bien, malléables mais il ne faut pas se servir du taille haie quand il pleut car on ne tient plus l'outil, tout glisse des mains. Si au cours du chantier il se met à pleuvoir, le travail continue mais les agents se mettent en danger.

M. SEGUINEAU : S'il n'y avait pas eu d'accident, on aurait félicité la prise d'initiative de l'agent.

M. DUPONT : Pas tout à fait puisque ce n'est pas la période de coupe des graminées. Les agents étaient sur des chantiers urgents.

Avis favorable à l'unanimité au sein des 2 collèges.

7. TELETRAVAIL _ BILAN 2022 : POUR INFORMATION

Mme FOURNIER, référente télétravail et Mme MONROCQ, responsable du service relations sociales présentent ce bilan 2022.

M. JOUIN : Est-ce que des agents ont demandé 2 jours mais n'en ont obtenu qu'un ?

Mme MONROCQ : Pas de remontée en ce sens à la DRH.

M. JOUIN : C'est un indicateur à mettre en place.

Mme MONROCQ : Pour cette année, il sera possible peut-être de l'intégrer dans le sondage. A voir également si c'est une information qui pourrait être ressortie avec la dématérialisation.

En réponse à M. JOUIN, aujourd'hui, on sera uniquement sur une certification du PC et à l'avenir, une double authentification.

Mme DEMANDRE DAHER : Le certificat envoie un message selon lequel le PC est bien le PC de la collectivité utilisé par un agent de la collectivité. Même avec la double authentification, il pourra toujours y avoir des tentatives de mails frauduleux. D'où le lancement d'une nouvelle campagne de sensibilisation auprès des agents pour tester les réflexes sur les mails de phishing.

Questions diverses

M. VERNHES : La question du [DUERP des piscines](#) aurait dû être inscrite à la séance de CHSCT d'octobre 2022, mais, n'a pu l'être en raison de la cyberattaque. Ce point devait être reportée sur la 1^{ère} séance de 2023.

M. DUPONT : Il faut que l'on intègre cette étude dans notre calendrier. Cela n'a pas pu être fait car des dossiers sont en cours de finalisation (DUERP bibliothèques, audit DMEEP, ...). Un petit souci de compréhension, le DUERP ne pouvait être inscrit puisque non fait. Ce point sera vérifié.

M. VERNHES : C'est important, il y a des problématiques par rapport aux nouveaux appareils de fitness sur certaines piscines.

M. DUPONT : La question ne portait pas sur le DUERP mais sur une précédente étude sur les appareils de fitness ? Il avait été décidé de mettre en attente le DUERP mais de faire un focus sur cette activité.

M. VERNHES : Le DUERP devrait être fait et cette étude devrait y être intégrée. Depuis cette étude, de nouveaux matériels sont arrivés et posent problèmes notamment les tapis subaquatiques (course à pied) plus imposants que les aqua bikes.

M. DUPONT : il s'agirait donc de remettre à jour l'étude. A planifier.

M. TREMBLAY : [A quel moment, une personne recrutée a le droit à ses EPI ?](#)

M. JOUIN : Dès le 1^{er} jour. La seule question, sous réserve des règles d'hygiène, est doit-on fournir des équipements neufs à des agents remplaçants, le coût pourrait être important ?

M. TREMBLAY : Il faut faire une note aux chefs de service pour leur expliquer le système, cela ne fonctionne pas comme cela partout.

Mme MULLER officialise les désignations du secrétaire permanent, elle-même et de son adjoint, M. TREMBLAY.

M. DUPONT finit par un bref point d'avancement de l'étude des locaux DMEEP débutée depuis le 12 janvier. Des visites sont organisées tous les jeudis, par demi-journées, 84 bâtiments à visiter (44 000 m²). Un compte rendu de synthèse sera rédigé avec en annexe, un compte rendu par bâtiment.

M. ALEXIS : Quel est le [point d'avancement suite à la commission de locaux de la bibliothèque de Venois](#).

Mme DEMANDRE DAHER : Les devis sont établis, c'est dans le circuit de validation des élus pour mise en œuvre (M. JOUIN et Mme BOURHIS).

M. JOUIN : Pas de souci.

Prochaine séance : 29 juin 2023

Durée de séance : 02h15

Fin de séance : 11h25

La secrétaire permanente

Aurélie MULLER

Le président du CHSCT

Philippe JOUIN